

PROCÈS-VERBAL DU 07 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept Janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire, qui a ouvert la séance à 18h00.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Jean-Claude BADAIRE		
Michelle PRUNEAU		
Jean-Claude BERGEVIN		
	Renaud DELANNOY	Jean-Michel VETOIS
Patrick DUVEAU		
Mauricette ODRY		
Gilles RALICHON		
Jean-Michel VETOIS		
Murielle VILLATTE		
Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
02 Janvier 2025	02 Janvier 2025	Michelle PRUNEAU

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 Décembre 2024 :

Il est donné lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 05 Décembre 2024 qui est adopté à l'unanimité sans observation et signé par Monsieur le Maire et la secrétaire de séance Michelle PRUNEAU.

2025-07-01-01 : Délibération spéciale d'ouverture des crédits à hauteur de 25% des crédits d'investissement ouverts en 2024 BUDGET COMMUNE

L'article L.1612-1 du CGCT dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 Avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur l'autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits »

Monsieur le Maire rappelle que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 de la Commune (**hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts » et compte 001**) est de **316 928.44 €**
Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de **79 232.11 €** soit **25 % de 316 928.44 €**.

Chapitre	Dépenses inscrites au BP 2024	Montant autorisé avant le vote du BP 2025
20 Immobilisations Incorporelles	6 592 €	1 648 €
21 Immobilisations corporelles	310 336.44 €	77 584.11 €
23 Immobilisations en cours	0 €	0 €
TOTAL :	316 928.44 €	79 232.11 €

Le comptable est en droit de payer des mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide d'accepter les propositions de M le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

2025-07-01-02 : Délibération spéciale d'ouverture des crédits à hauteur de 25% des crédits d'investissement ouverts en 2024 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

L'article L.1612-1 du CGCT dispose que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 Avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur l'autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits »

Monsieur le Maire rappelle que le montant des dépenses d'investissement (hors chapitre 040) inscrites au budget primitif 2024 du budget Eau et Assainissement est de **329 864.53 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de **82 466.13 €** soit **25 % de 329 864.53 €**.

Chapitre	Dépenses inscrites au BP 2024	Montant autorisé avant le vote du BP 2025
20 Immobilisations Incorporelles	120 107.83 €	30 026.96€
21 Immobilisations corporelles	189 756.70 €	47 439.17 €
23 Immobilisations en cours	20 000.00 €	5 000 €
TOTAL :	329 864.53 €	82 466.13 €

Le comptable est en droit de payer des mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide d'accepter les propositions de M le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

2025-07-01-03 : Demande de subvention DEPARTEMENT Volet 3Ter : Création de chicanes Rue des Affilards

Suite au résultat positif lors de l'installation provisoires des chicanes Rue des Affilards, il s'avère nécessaire de poser des écluses définitives.

Deux entreprises ont été sollicitées :

Entreprise	Travaux	Tarif H.T.
SARL HODEAU FRERES	Création de chicanes	11 756.80 €
SARL PROCHASSON	Création d'écluses	15 160.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'accepter le devis de la SARL HODEAU FRERES, pour un montant de 11 756.80 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département (Volet 3Ter)
- D'adopter le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	%	H.T
Travaux	11 756.80 €	14 108.16 €			
			Département Volet 3Ter	50 %	5 878.40 € HT
			ComCom (FDC) estimatif		2 939.20 € HT de 5 878.40
			AUTOFINANCEMENT		2 939.20 € HT
Total	11 756.80 €	14 108.16 €	Total		11 756.80 € HT

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités

2025-07-01-04 : Demande de subvention DEPARTEMENT (Volet 3): Aménagement d'une plateforme à la station d'épuration

Il convient de mettre en place un placier à la station d'épuration pour pouvoir y déposer les engins de la commune, qui ne sont pas protégés au hangar communal.

Deux entreprises ont été sollicitées :

Entreprise	Travaux	Tarif H.T.
SARL HODEAU FRERES	Aménagement d'un placier	3 448.46 €
SARL PROCHASSON	Plateforme Station Epuration	5 790.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'accepter le devis de la SARL PROCHASSON, pour un montant de 5 790 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département (Volet 3)
- D'adopter le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	%	H.T
Travaux	5 790 €	6 948 €			
			Département Volet 3	80 %	4 632 € HT
			AUTOFINANCEMENT	20 %	1 158 € HT
Total	5 790 €	6 948 €	Total		5 790 € HT

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités

Un devis pour l'aménagement d'un parking à la salle des fêtes a été demandé a ces deux entreprises, après concertation du conseil, ces travaux ne sont pas urgent pour 2025, les devis ne sont donc pas étudiés.

2025-07-01-05 : Demande de subvention Préfecture DETR : Travaux de rénovation 100 % LED

Il convient de mettre le reste de l'éclairage public en LED pour pouvoir faire des économies.

Entreprise	Travaux	Tarif H.T.
SARL ISI ELEC	Travaux de rénovation 100 % LED	27 639.39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'accepter le devis de la SARL ISI ELEC, pour un montant de 27 639.39 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Préfecture (DETR)
- D'adopter le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	%	H.T
Travaux	27 639.39 €	33 167.27 €			
			Préfecture (DETR)	50 %	13 819.69 € HT
			ComCom (FDC) <i>estimatif</i>		6 909.85 € HT de 13 819.70 €
			AUTOFINANCEMENT		6 909.85 € HT
Total	27 639.39 €	33 167.27 €	Total		27 639.39 € HT

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités

2025-07-01-06 : Devis SUEZ poteau incendie Rue du Climat de Beaulin

Le capot métallique du poteau incendie route de Villemurlin et angle Rue du Climat de Beaulin a été détérioré, il convient donc de le remplacer.

La société SUEZ qui fait la maintenance des ouvrages de la commune et qui fait les contrôles sur les défenses incendie, a proposé le devis comme suit :

Entreprise	Travaux	Tarif H.T.
SUEZ	Remplacement du capot métallique sur le poteau incendie, y compris fourniture pour un hydrant de 100mm type Hermes	678.45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide d'accepter le devis de SUEZ, pour un montant de 678.45 € HT.

2025-07-01-07 : Demande de subvention DEPARTEMENT Volet 3 : Devis écran interactif

La société KONICA MINOLTA, a proposé un devis sur un écran interactif (écran, vidéoprojecteur, borne interactive, visioconférence, tableau blanc) qui permettrait d'organiser des réunions en distanciel et de moderniser la façon de travailler et de communiquer.

Le devis s'élève à 5 500 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'accepter le devis de la société KONICA MINOLTA, pour un montant de 5 500 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département (Volet 3)
- D'adopter le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	%	H.T
Travaux	5 500 €	6 600 €			
			Département Volet	80 %	4 400 € HT
			AUTOFINANCEMENT	20 %	1 100 € HT
Total	5 500 €	6 600 €	Total		5 500 € HT

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités

2025-07-01-08 : Demande de subvention DEPARTEMENT Volet 3 : Devis lave-vaisselle cantine scolaire

Le lave-vaisselle de la cantine a un dysfonctionnement depuis quelques années. Il convient donc de le remplacer.

Un devis de la SARL CLIMAT CUISINE a été demandé, il s'élève à 2 505.45 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'accepter le devis de la SARL CLIMAT CUISINE, pour un montant de 2 505.45 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département (Volet 3)
- D'adopter le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	%	H.T
Travaux	2 505.45 €	3 006.54 €			
			Département Volet	80 %	2 004.36 € HT
			AUTOFINANCEMENT	20 %	501.09 € HT
Total	2 505.45 €	3 006.54 €	Total		2 505.45 € HT

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- De charger Monsieur le Maire de toutes les formalités

INFORMATIONS DIVERSES :

Embauche agent d'entretien : Un agent d'entretien a été embauché temporairement pour remplacer celle qui est actuellement en arrêt de maladie.

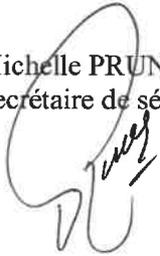
Nouveaux horaires agents techniques : Monsieur le Maire informe son conseil municipal que les horaires des agents techniques ont été modifiés : il n'y a plus d'horaires d'hiver.

Mail de la Préfecture : Un mail de la Préfecture a été reçu ce jour pour nous informer de l'avancement du dossier de changement de nom de la commune.

Commission sécurité Salle des fêtes : suite à la visite de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement d'Orléans, nous avons reçu le procès-verbal ; **avis favorable** à la poursuite de l'exploitation de cet établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Michelle PRUNEAU
Secrétaire de séance



Jean-Claude BADAIRE
Maire

